

Pourquoi le « zéro phyto » ?



- La France est le 1^{er} consommateur de pesticides en Europe, 3^{ème} au rang mondial.
- Présence de résidus de pesticides dans les rivières, les nappes phréatiques (une cuillère à café de désherbant, soit 1g de produit, pollue 10 000 m³ d'eau potable, soit l'équivalent de trois piscines olympiques), l'air, les eaux de pluie, les sols, les fruits et légumes, les céréales et les produits d'origine animale.
- L'agriculture est souvent rendue responsable de la pollution engendrée par ces produits, mais l'emploi des pesticides ne se limite pas aux activités agricoles.
- Prise de conscience des citoyens que l'usage des pesticides a des conséquences sur la santé humaine.
- Application de la législation : depuis le 1^{er} janvier 2017, interdiction pour les collectivités d'user des pesticides sur le domaine public. En 2019, l'interdiction des produits phytosanitaires touchera les particuliers, et donc les jardiniers.

Qu'appelle-t-on produit phyto ?



- Un produit phytosanitaire (également appelé produit phytopharmaceutique ou pesticide, voire produit de santé des plantes) est un produit contenant une substance dite active mélangée à des adjuvants (comme des agents mouillants, des synergisants etc. ..) répandu sur une culture ou des végétaux d'ornements pour lutter contre des organismes considérés comme « nuisibles ».
- C'est un terme générique qui rassemble les insecticides (pour se débarrasser des insectes), les fongicides (champignons), les herbicides (végétaux), les rodenticides (rongeurs) ou encore les molluscicides (limaces, escargots).
- On trouve également dans les pesticides des produits de lutte anti-vectorielle, des produits à usage domestique de la catégorie des biocides et des produits à usages vétérinaires.

Conséquences



- Baisse de la biodiversité, due à la destruction d'insectes, plantes, petits mammifères, etc...
- Stérilisation du sol. Développement des plantes indésirables.
- Risques pour l'homme : ces expositions peuvent entraîner des intoxications aiguës (allergie, asthme, nausées, maux de tête, troubles oculaires etc.), des intoxications chroniques : la maladie de Parkinson et le Lymphome non hodgkinien.

L'INSERM⁽¹⁾ confirme en 2013 des « présomptions fortes ou moyennes » de lien entre les pesticides et le cancer de la prostate et du système lymphatique (moelle osseuse, rate...), la leucémie, Alzheimer, divers troubles cognitifs (certains cancers notamment au niveau du cerveau, ou du sang ; des maladies neurodégénératives, une hypersensibilité aux substances chimiques etc...).

(1) INSERM : institut national de la santé et de la recherche

- Plusieurs études ont révélé qu'une exposition prolongée aux pesticides augmentait les risques de fausses couches et de malformations à la naissance.
- Il serait faux de penser que l'on trouve des pesticides dans l'air uniquement en milieu rural. Comme le montrent de nombreuses études réalisées par les AASQA⁽²⁾, on retrouve de nombreux résidus de pesticides dans l'air urbain et rural, durant et hors des périodes d'épandages.



(2) AASQA : Association agréée de surveillance de la qualité de l'air

Objectifs



- D'une façon générale préserver l'environnement, les ressources en eau, les ressources naturelles, améliorer le cadre de vie, protéger la santé.
- Sauvegarder la biodiversité et les écosystèmes (les pesticides sont une des causes de la disparition de près de 500 000 colonies d'abeilles en France).
- Mettre en place de nouvelles méthodes de gestion des espaces verts, et encourager les pratiques qui minimisent le recours aux pesticides.
- Réduire, voire éliminer les pesticides dans l'entretien des espaces verts, des espaces publics, des voiries...

Solutions



- Aménager les espaces verts, favoriser les haies vives, utiliser des plantes vivaces moins gourmandes en eau, planter de la prairie fleurie.
- Utiliser des paillis pour limiter la prolifération des plantes dans les massifs, et minimiser l'arrosage.
- Augmenter les hauteurs de tonte, faire de la fauche tardive.
- Poser des toiles avant la plantation ou avant l'apport de gravier.
- Le désherbage mécanique manuel : à l'aide de binette, couteaux désherbeurs ou sarcloirs pour les allées.
- Le désherbage mécanique électrique : brosses rotatives constituées de balais généralement en acier ou en nylon. Ces engins arrachent les jeunes pousses par une action de décapage des zones imperméables, comme les trottoirs par exemple.

Les sabots rotatifs permettent de déraciner les herbes indésirables des sols perméables comme les graviers ou le sable en les travaillant sur quelques centimètres.

- Le désherbage thermique à eau chaude : l'eau montée à haute température provoque l'arrêt de l'activité biologique de la plante qui finit par noircir et mourir.
- Le désherbage thermique à vapeur : le principe est le même que précédemment, sauf que l'eau est sous forme de vapeur.
- Le désherbage thermique à mousse : on applique sur le végétal une mousse composée d'eau, de fibres de noix de coco et d'amidon de maïs. De par sa consistance, la mousse reste plus longtemps sur le végétal que l'eau ou la vapeur, ce qui augmente son efficacité.
- Le désherbage thermique à gaz : la très haute température de la flamme nécessite un court passage sur la plante d'une à deux secondes. Le but n'est pas de brûler la plante.
- Le non désherbage.

Pour atteindre cet objectif



- La commune a signé une charte avec FREDON ⁽³⁾, la FRAPNA ⁽⁴⁾ et la DRAAF ⁽⁵⁾ dans le but de :
 - faire la promotion des méthodes alternatives d'entretien des espaces publics ;
 - inciter les usagers à réduire leur utilisation de pesticides ;
 - réaliser un plan désherbage ;
 - former les agents communaux à l'utilisation de méthodes alternatives ;
 - supprimer les herbicides dans les zones à risque élevé ;
 - atteindre le zéro pesticide sur l'ensemble de la commune ;
 - obtenir des subventions mises en place par l'Agence de l'eau pour acquérir du matériel adapté.

(3) Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles

(4) Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature

(5) Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Inconvénients



- Le fauchage raisonné donne une impression de négligence le long des voiries.
- Les désherbages thermiques ont tout de même un impact sur l'environnement par leur consommation d'énergies fossiles (fuel, gaz) ou leur rejet de dioxyde de carbone. Il nécessite un temps de travail de la part des agents techniques plus important.
- Délais d'obtention des notifications de subventions très longs, pour acquérir des matériels de désherbage mécanique.
- Le coût des matériels mécaniques est élevé.

Conclusion

- Pour la préservation de notre environnement, et de notre santé, chacun doit faire un geste pour la planète.
- Nettoyer et entretenir les abords de sa propriété c'est participer à l'effort collectif pour tendre le plus rapidement possible vers le zéro phyto.

L'effort mérite d'être partagé par tous, il vaut mieux accepter quelques herbes folles qu'utiliser des produits toxiques pour l'homme et la nature.

